

Mairie
DE

LES MUJOULS

06910



Téléphone : 04.93.05.80.02

Fax : même N° après 5^{ème} sonnerie

Les Mujouls, le 13 mai 2015

FIN DE L'ARRETE MUNICIPAL D'INTERDICTION

Portant sur la réglementation de la pratique du canyoning à compter de ce jour, au canyon de Les Mujouls.

Nous, Gérard BOUCHARD, Maire de la Commune de Les Mujouls ;

VU le code de la sécurité intérieure aux articles L 132-1 et L 511-1 et suivants et aux articles L 2212-1 à L 2212-4 du CGCT ; portant sur les pouvoirs de police du Maire, notamment sur la sécurité publique ;

VU les articles L 2213-1 et suivants du CGCT, sur les pouvoirs de police du Maire attachés à des domaines particuliers ;

VU le mail reçu ce jour de la FFME nous informant qu'elle a procédé au contrôle des équipements du canyon de Les Mujouls, et que celui-ci est conforme aux normes sportives, en conséquence la commune lève l'arrêté de fermeture.

CONSIDERANT que l'ouverture possible du site de Les Mujouls à la pratique du canyoning pourrait se faire dès aujourd'hui.

ARRETONS

ARTICLE 1 : La pratique du canyoning est rouverte au canyon de Les Mujouls, et ce à partir de ce jour ;

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur Marc CASTAGNONE Adjoint au Directeur de l'Environnement et de la Gestion des Risques, ainsi qu'à la gendarmerie de SERANON et l'arrêté d'interdiction sera enlevé de l'affichage sur le chemin d'accès ;

ARTICLE 3 : l'accès est autorisé au public.



Le Maire,

Gérard BOUCHARD